



L'Exploitation en quelques chiffres (2018)

- Située à proximité du lac de Grand lieu
- 3 associés
- 140 vaches laitières
Holstein : 1 200 000 litres/an, 9260 l/VL
- 215 ha de SAU : 96 ha de prairies permanentes en zones humides
- Quasi autonome en fourrage (96%)
- MAE Zones Humides

Trajectoire : une exploitation en cours de restructuration

Exploitation familiale, vaches laitières et bœufs

- 2013, 40 vaches laitières 280 000 l.
- 2017 : Installation de sa fille, agrandissement du troupeau, 1 000 000 l produits.
- 2018 : Installation de son fils, l'augmentation du cheptel et de la production continue : 1 200 000 l.
- Modification progressive du pâturage : les laitières en production ne vont plus dans les marais, seules les taries et les génisses pâturent car il devient difficile de mener autant d'animaux au pâturage.

« Petites exploitations productives en majorité Bovin lait ou mixte avec niveau de production élevé, plus distribuant »

Concilier production et autonomie fourragère

GAEC des Marais

« C'est un métier de passion. Avec un paysage qui évolue tous les jours, ce n'est jamais monotone. Vivre dans le marais, c'est vivant. Le bonheur de ma vie c'est d'aller chercher les vaches au marais. Si je ne mets pas mes bêtes, le marais perdra de sa valeur. Dans un marais de qualité, on peut pâturer longtemps avec un fourrage de qualité. »

Organisation de l'exploitation et place des zones humides (cf. Schéma)

L'exploitation est entourée de zones humides, ce qui permet un accès facilité aux pâtures, toutes situées à moins de 5 km, sur des communaux ou des surfaces en propriété de la SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature). Les surfaces des communaux sont utilisées par d'autres troupeaux, issus de 3 autres élevages. Les travaux d'entretien et de clôture se font en commun. Le parcellaire est regroupé, ce qui est un avantage pour la manipulation des animaux.

Organisation du parcellaire (marais)



La conduite sur zones humides en chiffres (données 2016, année de transition, ou les conditions météo n'ont pas permis un accès à toutes les surfaces)

PATURAGE

Pâturage : de mai à fin novembre (variable selon le niveau d'eau).
Chargement instantané moyen : 0,5 UGB/ha
Taille de la parcelle pâturée : 70 ha
Durée totale de pâturage : 198 jours
Utilisation moyenne de la zone humide : 85 jours UGB/ha, soit 1,1 TMS/ha
Total en matière sèche pâturée : 76,8 TMS
Besoins du cheptel total couverts par le pâturage sur zone humide : 21 %

RECOLTE

30 ha fauchées
Rendement moyen en foin : 2,4 TMS/ha
Production totale en fourrages : 97,5 TMS

TOTAL production des zones humides (hors litière) : 174 TMS

Depuis 2016, les laitières ne pâturent plus dans les marais, suite à l'agrandissement du troupeau.

Conduite du troupeau et du pâturage sur les marais

Les génisses de 2 ans et plus sont mises au pâturage en premier. Les plus jeunes sortent de stabulation plus tard, à partir du mois de juin, lorsque les parcelles sont bien ressuyées. Les animaux sont surveillés, tous les jours, ce qui prend du temps et n'est pas toujours aisé sur les communaux. Les génisses sont complémentées en concentrés pendant cette période de pâturage, afin de réduire l'âge du premier vêlage. Les années particulièrement sèches, elles peuvent aussi recevoir un complément fourrager. Environ 70 génisses pâturent les zones humides de mai à fin novembre. 25 vaches taries utilisent également ces surfaces.

La durée des inondations peut contraindre l'accès aux surfaces, selon les précipitations et la régulation des flux d'eau. Dans ce cas, les animaux rentrent en stabulation.

« L'enjeu aujourd'hui, c'est de montrer au niveau national que l'agriculture extensive est devenue une priorité pour sauver ces zones humides. »



« La préoccupation principale, c'est l'autonomie fourragère de l'exploitation, c'est un des objectifs premiers avec l'augmentation du cheptel, car aujourd'hui les surfaces sont insuffisantes. »



« Pendant des années, l'agriculture des marais et vallées alluviales a fait objet à la fois de tensions (niveaux d'eau, réglementation, environnement) et de délaissement (zones peu productives, exploitation agricole difficile). Ces territoires sont également absents de l'enseignement agricole. En tant qu'élu à la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, j'ai voulu travailler pour cette agriculture. J'ai alors créé la commission marais pour s'occuper de cette agriculture pratiquée dans des territoires à fortes contraintes naturelles. Le principal enjeu est d'avoir demain des éleveurs de marais. Pour assurer ce renouvellement des générations et pouvoir transmettre les exploitations, il faut avant tout être en capacité de transmettre des savoirs et savoir-faire propres à cette agriculture spécifique. Pour conserver des éleveurs, il faut également une agriculture économiquement viable.»

Pour les générations futures

« Les projets comme APEX permettent de montrer l'intérêt des zones humides pour les agriculteurs. Les marais ont une image négative chez les agriculteurs et les consommateurs. Les parcelles de marais peuvent offrir des pâtures de très bonne qualité selon la gestion hydraulique, ça peut être très intéressant en qualité et en quantité. On pourrait mettre en place un tutorat pour les jeunes éleveurs, il y a plein de petites choses à savoir, des astuces, des savoir-faire. Il faut que les jeunes viennent voir, qu'ils fassent des stages. Qu'ils n'aient pas peur d'aller dans ce coin, il y aura de la place, il y a plusieurs exploitations qui seront à reprendre dans ma zone dans les prochaines années. Mais les parcelles de marais ce sont souvent les dernières prises ».



Classification des exploitations

Classe 1	« Petites exploitations herbagères extensives autonomes (et économe) en Bovin viande »
Classe 2	« Exploitations herbagères et autonomes en Bovin viande, avec une vision économique de l'exploitation (gestionnaire entreprise) »
Classe 3	« Exploitations Bovin lait (en majorité) pâturant »
Classe 4	« Petites exploitations productives en majorité Bovin lait ou mixte avec niveau de production élevé, plus distribuant »
Classe 5	« Exploitations en polyculture-élevage, tournées vers les cultures, avec atelier en BV en complément »
Classe 6	« Grandes structures à plusieurs associés ou salariés qui peuvent regrouper diverses productions »

Dans le cadre du Projet APEX,
financé par le programme CAS DAR 2014-2018
AAP14 N°5431

Réalisation : Fabienne Launay, Idèle

